



# ASTRALAV

## 2 EN 1 LAVAGE + RINCAGE VAISSELLE EAU DURE



FICHE TECHNIQUE



Dernière mise à jour : 17-12-2025 Ind.2



### CARACTÉRISTIQUES PRODUIT

Lavage vaisselle en machine avec rinçage incorporé. Produit liquide très concentré. Présente un fort pouvoir dégraissant pour une utilisation en machine industrielle et professionnelle, y compris en eaux très dures. Permet de réduire la consommation grâce à ces agents de rinçage incorporés : un seul produit, un seul appareil de dosage, un gain de place au stockage. Recommandé pour une utilisation en machines à laver la vaisselle mono-bain.

### MODE D'EMPLOI

Dosage : régler le dosage de 0,5 à 2 grammes par litre d'eau selon le degré de salissure et la dureté de l'eau.

Températures de lavage : 50 à 60° C.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT	COULEUR	PH	DENSITÉ	ODEUR
liquide limpide	ambré foncé	>12,5	1,25 - 1,27	sans

### CONDITIONNEMENTS

ref. 881284 (150) : bidon 10L - palette x40

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Eviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
- Stocker à l'abri du gel.

### NATURE CHIMIQUE

- Phosphonates 5-15%
- Polycarboxylates, agents de surface non ioniques <5%

### ENVIRONNEMENT

Bidon de 10L : recyclable

Recycler ou éliminer l'emballage conformément aux législations en vigueur.

### ETIQUETAGE RÈGLEMENTAIRE

- Pas d'étiquetage  
 Etiquetage : GSH 05  
 Etiquetage additionnel

**Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.**

**Consignes de sécurité :** se référer à la fiche de données de sécurité

### TRANSPORT ADR

- SOUMIS : UN 3266  
 NON SOUMIS

### CODE DOUANIER

34025090

**Formule déposée au centre Antipoison France :**  
**+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).**

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)1.42.70.54.55 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

### USAGE RÉSERVÉ AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS